



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Déclaration FO ESR au CTMESR du 25 juin 2020

Le ministère, après avoir refusé pendant des mois de donner le texte du projet de loi LPPR aux organisations syndicales, l'a enfin rendu public le 7 juin, pour enchaîner à grande vitesse toute une série de réunions d'instances devant obligatoirement être consultées avant le passage en conseil des ministres.

Ainsi, entre le 12 et le 29 juin se seront tenues des séances du CNESER, du CNESERAV, du CNESERAC, du CSFPE, du CESE, du CTMESR et du CTU !

Cette précipitation a entre autres empêché notre Comité Technique Ministériel (CTMESR) d'éclairer le Conseil Supérieur de la Fonction Publique (CSFPE) de notre avis sur des articles fondamentaux de la loi, notamment les articles 3, 4, 5 qui remettent en cause le statut des personnels et visent à développer l'emploi contractuel. FO ESR se félicite néanmoins de l'avis négatif du CSFPE sur la partie de ce projet de loi soumise à examen.

Après le CNESER qui s'est déroulé dans des conditions lamentables imposées directement par la ministre, madame Frédéric Vidal, FO ESR votera à nouveau au CTMESR contre ce projet de loi qui attaque le service public d'enseignement supérieur et recherche et les statuts des personnels.

FO ESR maintient ses positions et exigences : ce projet doit être retiré et de véritables négociations doivent s'ouvrir. **Retrait de la LPPR !**

FO ESR est aux côtés des personnels qui continuent de se mobiliser face aux manœuvres du ministère qui cherche à profiter des conditions de sortie progressive du confinement et de la fin de l'année universitaire pour imposer ce passage en force. Ces basses manœuvres rappellent l'attitude du 1er ministre lorsqu'il a dégainé l'article 49-3 sur la réforme des retraites lors d'un conseil des ministres spécial consacré à l'épidémie de coronavirus.

FO ESR est également avec les personnels et les étudiants qui se mobilisent partout pour refuser la rentrée hybride que nous prépare la circulaire ministérielle du 11 juin sur la rentrée. Les protestations, appels, pétitions, lettres ouvertes, se multiplient ... unissant le plus souvent enseignants, BIATSS et étudiants.

FO ESR se félicite de la décision de l'Université de Caen d'organiser une rentrée en présentiel, avec l'accueil de tous les étudiants. FO ESR se félicite de la tribune de la CP-CNU parue dans l'édition du Monde du 19 juin qui demande la reprise des cours en présentiel dès la rentrée cet automne.

FO ESR a adressé hier un courrier à la ministre en ce sens.

Le ministère doit répondre aux attentes des personnels et des étudiants, il est urgent qu'il donne de nouvelles instructions rompant clairement avec l'enseignement hybride et attribue tous les moyens nécessaires en postes statutaires, en crédits pour le réemploi de tous les contractuels, en moyens pour sauver les œuvres universitaires **Abrogation de la circulaire du 11 juin sur la rentrée !**